Urbanisme

En 2027, les 29 communes Angers Loire Métropole changent de guichet numérique de dépôt en ligne des autorisations d'urbanisme du Droit des Sols et des DIA.

Le nouveau guichet numérique, plus moderne, permettra un meilleur suivi des demandes en cours d'instruction et permettra le dépôt en ligne de nouvelles demandes :

- PC ERP et Autorisations de Travaux
- Autorisation Préalable Enseigne
- Demandes de transferts d'autorisations

Afin de transférer les dossiers de l'ancien guichet vers le nouveau, le guichet actuel https://gnau3.operis.fr/angers/gnau/#/ sera coupé le **jeudi 17 décembre 2026 à 17h**.

Passé cet horaire, vous ne pourrez plus déposer ni de dossier, ni de pièces complémentaires, et de même vous ne pourrez plus recevoir ni de courriers (d'incomplet) ni de décision (arrêté). Cette fermeture durera jusqu'au **22 décembre 2026 matin**.

Dans cet intervalle, seule sera assurée la notification des dossiers précédemment déposés en papier.

Passé le 22 décembre 2026, l'instruction reprendra de manière dématérialisée sur le nouveau guichet.

Rappel :

Pour les professionnels de la construction et les personnes morales, l'utilisation du guichet numérique est obligatoire (décret n° 2024-1043 du 18 novembre 2024**).**

Il ne sera donc pas possible aux professionnels de déposer de dossiers numériques entre le jeudi 17 décembre 2026 à 17h et le mardi 22 décembre 2026 matin.

Le dépôt des dossiers en papier pour les professionnels sera refusé.

Pour les particuliers, les démarches peuvent toujours être réalisées en version papier sur l'ensemble des dossiers.

Si vous aviez déjà un compte sur l'ancien guichet, vous recevrez à compter de cette date un mail de l'éditeur de notre nouvel outil. Le mail comprendra une procédure à suivre pour récupérer vos dossiers en cours, ainsi qu'un lien sur lequel vous devrez cliquer afin de regénérer votre mot de passe.

A compter du 22 décembre 2026, pour déposer vos dossiers en version dématérialisée, vous pourrez créer votre compte sur le lien suivant : https://www.e-permis.fr/ et vous laisser guider.

En cas de difficultés, vous pourrez joindre le service support de la Métropole à l'adresse suivante : supportdematDAU@angersloiremetropole.fr